

Enquête* Hellio - Février 2023

Dépenses énergétiques des copropriétés

 **Entre 250 € et 500 €**


Moyenne des charges trimestrielles de copropriété pour 50 % des répondants

 **30 % des charges**


Part du poids de l'énergie dans les charges pour 58 % des répondants


 **+ 9 %** par rapport à 2021

Obligations réglementaires des copropriétés

 **62 %** des copropriétaires sondés connaissent leur étiquette énergétique (DPE)

 **+ 12 %** par rapport à 2021

 **14 %** des répondants sont soumis aux obligations de la loi Climat et résilience

 **32 %** considèrent que l'étiquette énergétique est devenue un critère d'achat

 **+ 18 %** entre 2021 et 2023

Travaux de rénovation énergétique

 **37 %** des répondants ont réalisé un audit énergétique en 2022

 **Dont 46 %** en vue de réaliser des travaux de rénovation énergétique

 **Entre 1 000 € et 5 000 €**
Part du budget de travaux prévisionnel de rénovation énergétique de la copropriété pour 1 répondant sur 2 (48 %)
Sur un budget aux alentours de 10K € pour une rénovation globale.

 **82 %** n'ont pas reçu de recommandation sur les travaux de rénovation énergétique de la part de leur syndic
Preuve que les syndicats ont besoin d'être accompagnés et sensibilisés par des professionnels de la rénovation.

 **4** copropriétaires sur **10** comptent réaliser des travaux de rénovation énergétique

Top travaux envisagés par les copropriétés

- 1** Isolation des murs par l'extérieur (52 %)
- 2** Isolation de la toiture (25 %)
- 3** Isolation des combles (18 %)
- 4** Rénovation globale (16 %)

Rénovation globale

 **37 %** envisagent de réaliser une rénovation globale

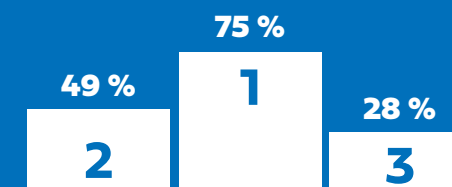
Freins à la rénovation énergétique

81 % estiment que les travaux de rénovation coûtent trop cher

43 % trouvent le processus de décision trop long

32 % considèrent les démarches administratives trop complexes

Top des aides les plus connues par les copropriétaires



Eco-PTZ  Ma Prime Rénov CEE

Portrait-robot des répondants à l'enquête : une majorité de propriétaires occupants impliqués dans les prises de décision des assemblées générales dans une copropriété composée de moins de 50 lots.

* Enquête réalisée en ligne entre le 16 janvier et le 31 janvier 2023 auprès de copropriétaires, membres de conseils syndicaux et responsables de conseils syndicaux répartis sur toute la France à laquelle 376 personnes ont répondu.